

## Réunion du conseil municipal du lundi 27 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 27 septembre à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son lieu habituel, sous la présidence de M. Philippe CAPLAT, maire.

Absents :

M. Léo LARGE qui donne procuration à M. Laurent LEJEUNE  
M. Florent BRISSON qui donne procuration à M. Claude GAMICHON  
M. Pierre MONCHARMONT qui donne procuration à M. Philippe CAPLAT  
M. Mathieu REYMOND qui donne procuration à M. Simon PLUMAT  
Mme. Isabelle ROBERT qui donne procuration à M. Amédée JOBERT  
Mme Youcella KARAJIC

Mme Ginette GUILTEAUX est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil du 30 août 2021 est approuvé.

### 1. FINANCES

#### 1.1. Délibération 2021-49 Tarif pour la location de du foyer rural et de la salle jeunes du 22 août 2021

La location du foyer rural et du foyer jeunes du 22 août 2021 a été négociée à 500€ au lieu de 600€ (tarif extérieur CCGVM) pour une seule soirée du week-end.

**14 Votants 14 OUI**

### 2. ENQUÊTE PUBLIQUE

#### 2.1. Délibération 2021-50. Avis de la commune pour le projet de bassin d'écrêtement de la SNCF

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique sur ce projet de la SNCF a lieu du 4 septembre au 4 octobre 2021.

L'avis de la commune est sollicité dans le cadre de cette enquête

A la suite de la visite sur site du 25 septembre et après débats, le conseil municipal émet **un avis favorable** à ce projet avec les réserves ci-dessous lors des 2 années du chantier :

Le Conseil demande à la SNCF :

- D'établir un circuit pour les camions afin **d'éviter le plus possible leur croisement** dans les rues du village.

- De prendre des dispositions pour que les chemins impactés par le chantier permettent **un passage en toute sécurité** aux randonneurs et cyclistes. Les arrêtés municipaux interdisant leurs passages devant être le dernier recours.
- **D'assurer le nettoyage** des routes et caniveaux des rues impactées par les salissures dues aux véhicules du chantier et **prendre toutes dispositions techniques adéquates pour les éviter.**

**14 Votants 13 OUI 1 NON**

### **3. ACHATS, VENTES**

#### **3.1. Délibération 2021-51. Achat d'un plateau-benne d'occasion Fiat Ducato**

Le camion plateau-benne communal (Ford Transit) est hors service suite à la casse du moteur.

Après débats, le conseil municipal opte pour son remplacement par l'achat d'un modèle d'occasion plus récent.

Le devis de l'entreprise Champagne Auto pour un modèle FIAT DUCATO de 2015 et 59000 Km au prix de 17490 € HT est accepté

Les frais de carte grise s'élèvent à 336 Euros

Le Conseil accepte ce devis et autorise le Maire à signer les documents afférents. Le montant de cet achat sera imputé au compte 2188 du budget section dépenses d'investissement

**14 Votants 14 OUI**

#### **3.2. Délibération 2021-52. Vente du plateau-benne Ford Transit**

Le camion plateau-benne communal (Ford Transit) est hors service suite à la casse du moteur.

Après débats, le conseil municipal a opté pour son remplacement par l'achat d'un modèle d'occasion plus récent.

L'entreprise Servibat propose de le racheter en l'état pour un prix de 750€.  
Les frais de remorquage sont à la charge de l'acheteur.

Le Conseil accepte cette vente et autorise le Maire à signer les documents afférents à celle-ci.

**14 Votants 14 OUI**

### **3.3. Délibération 2021-53. Devis pour une dalle béton pour l'abri vélo**

L'installation d'un abri-vélo près de l'école et du bâtiment associatif du Cerf à 3 pattes nécessite au préalable le coulage d'une dalle béton de 10m<sup>2</sup>.

L'entreprise EIRL PERIN propose un devis de terrassement, coffrage et coulage pour un prix de 2484€ TTC.

Le Conseil accepte ce devis et autorise le Maire à signer les documents afférents

**14 Votants 14 OUI**

### **3.4. Délibération 2021-54. Devis pour des travaux complémentaires pour la réfection du lavoir**

Des travaux complémentaires (enduit), non prévus initialement, s'avèrent nécessaires pour la réfection du lavoir et avoir une finition acceptable.

L'entreprise Servibat propose un devis d'enduit (gratté fin) pour un prix de 3960€ TTC.

Le Conseil accepte ce devis et autorise le Maire à signer les documents afférents

**14 Votants 14 OUI**

## **4. BUDGET**

### **4.1. Délibération 2021.55 Décision budgétaire modificative à la suite du réaménagement du prêt de la Caisse des Dépôts**

Suite au réaménagement du prêt de la Caisse des Dépôts et afin de pouvoir régler des intérêts non prévus au budget de fonctionnement 2021, il convient de faire cette opération comptable modificative :

Section de FONCTIONNEMENT

Compte 66111 intérêts réglés à l'échéance : +2200,00€

Compte 022 : dépenses imprévues : - 2200,00 €

**14 Votants 14 OUI**

#### 4.2. Délibération 2021-56. Remboursement de frais

Il convient de rembourser des frais qu'ils ont engagés pour la commune :

M. Philippe CAPLAT :

- 67,50€ pour des reproductions de clefs

**14 Votants 14 OUI**

#### 5. Réponse de la Région Grand EST sur la desserte TER de Germaine

Pour pallier au problème de retour par le TER de 18h32 des lycéens de Germaine, et comme débattu lors du conseil du 5 juillet dernier, la commune avait sollicité la région Grand EST pour modifier les horaires ainsi :

- Création d'un arrêt à Germaine sur le TER au départ d'Eprenay à 18h32
- Suppression de l'arrêt à Germaine sur le TER au départ de Reims à 18h48 (trou de desserte de 2h entre 18h05 et 20h05)
- Création d'un arrêt à Germaine sur le TER au départ de Reims à 18h18 (pour éviter ce trou de desserte de 2h) ; *il y aura tout de même un trou de desserte de 1h30 entre 18h36 et 20h05. Ce train, ne circule pas en période d'été et pendant les vacances de Noël*
- Suppression de l'arrêt à Germaine sur le TER au départ d'Eprenay à 18h02

Le courrier de réponse de M. Rottner indique :

- Qu'une étude technique préalable, complétée d'une analyse de la fréquentation, va être menée pour mesurer les impacts **sur ces** modifications sur les autres usagers.
- Que si ces modifications s'avèrent pertinentes, celles-ci ne pourront pas être mises en place avant le service 2023 (Décembre 2022).
- Qu'à l'horizon 2030, une étude, notamment sur l'amélioration de la signalisation, est en cours qui pourrait permettre l'arrêt systématique de tous les TER en gare de Germaine.

#### 6. URBANISME

##### 7.

##### 7.1. Droit de préemption.

Le Maire informe le conseil qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption concernant la vente des parcelles cadastrées suivantes :

- o AC165 et AC190
- o AC291
- o AD246
- o AB199 et AB154

#### 8. AFFAIRES EN COURS

- **L'aire d'accueil du bûcheron** : il reste les plots en bois à mettre cette année et l'aire de pique-nique sera **aménagée** en début d'année prochaine.
- **Place du pré Michaux** : Du marquage au sol pour les places de parking, notamment pour les places réservées aux **voitures électriques** et personnes handicapées est à prévoir : des devis seront demandés.
- **Un nouveau TNI** sera installé en octobre à l'école dans la salle de l'ex épicerie du cerf à 3 pattes. A la rentrée de novembre, les enfants de maternelle réintégreront cette classe.

- **Effondrements rue du Dr Quentin** : à la suite des mesures et prélèvements faits en juillet, nous attendons le rapport géotechnique de Fondasol.  
La CCGVM a pris en charge 20% de l'étude.  
Ce rapport permettra de trouver la meilleure solution technique pour la réfection de la voirie sous le réseau d'assainissement et les travaux de réfection de voirie seront à la charge de la CCGVM.
- **Aménagements liés à la sécurité routière** : une rencontre aura lieu début octobre avec le maître d'œuvre. Le planning est de déposer des dossiers de subvention début 2022 pour des travaux à programmer après ceux du bassin de rétention SNCF pour faciliter la circulation durant cette période.
- **Remplacement de la chaudière fuel** pour le chauffage de la mairie, du périscolaire et des écoles. Le PETR (Pays d'Eprenay) nous aide dans ce projet.  
La meilleure solution technique pour un moindre coût est le remplacement par une chaudière à granulés de bois.  
Une aide de 45% de la région Grand Est sera demandée dans le cadre du programme Climaxion. Une étude technique est indispensable auparavant (subventionnée à 70%). Elle sera faite dans les 2 mois pour une installation de la chaudière durant l'été 2022
- **Le poteau EDF** à l'angle de la rue de Louvois et de la rue du Pulet est envahi par un lierre qui devient très gênant pour tous les réseaux. Ses racines devront être coupées avant son enlèvement complet. Un devis à une entreprise équipée d'une nacelle sera demandé pour cela.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### 9.1. Horaires de l'école Mabilon.

Un arrêté sera pris en concertation avec le conseil d'école et l'inspection de l'Education Nationale pour modifier les horaires d'accueil des parents de l'école Mabilon ainsi :

Maternelle : 8h25-11h25 / 13h25-16h25  
 CP/CE1 : 8h20-11h20 / 13h20-16h20  
 CE2, CM1CM2 : 8h20-11h30 / 13h20-16h30

### 9.2. Entrée de l'école Mabilon.

Un arrêté sera pris pour modifier l'entrée de l'école Mabilon : Celle-ci se fera dorénavant au niveau du nouveau portail installé entre la BCD et l'école maternelle.  
 A noter que l'ancien portail sera ouvert pendant les heures scolaires et fermé en dehors de ces horaires.

### 9.3. Dispositif d'aide à une tarification sociale pour la cantine

La commune est éligible depuis la rentrée au dispositif de l'Etat qui aide à la mise en place d'un tarif social de 1 € pour les familles les plus modestes.  
 L'Etat subventionnerait 3€ par repas et la commune le solde restant. (0,20€ par repas si on se réfère au tarif actuel).  
 Ces aides seraient reversées par la commune à l'association Familles Rurales.  
 Pour cela, les tarifs de la cantine devraient avoir 3 niveaux de prix selon le quotient familial des familles.  
 Le conseil souhaite, en concertation avec l'association Familles Rurales, mettre en place cette tarification. Le but souhaité est de mettre en place ce dispositif pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h30.